



Abus d'honoraires et manque de réactivité de mon avocat

Par Flaggysaxxo6

Bonjour,
Je suis engagée dans une procédure aux prud'hommes avec mon ancien employeur.

Tout s'était pour l'instant bien passé avec mon avocat mais à l'approche du procès (décembre 2023), celle-ci se montre de plus en plus agressive sur les honoraires. Pour information, elle est payée à l'heure.

Je lui ai reproché également un manque de réactivité ces dernières semaines puisque j'ai voulu approcher mon ex employeur pour une procédure à l'amiable qu'il a accepté sur le principe mais mon avocate a trop tardé à engager ces discussions car selon elle, il fallait monter un dossier de négociation (encore une fois pour gonfler les honoraires) alors que je lui avais expressément demandé de faire une proposition et non d'entrer en négociation. Du coup, les discussions ont tardé à être engagées avec mon ex employeur qui maintenant décide de reporter ces discussions du fait des vacances d'août. Je suis persuadée que mon affaire aurait pu être réglée avant les vacances et que c'est mon avocat qui n'a pas bien géré le calendrier.

Bref, comment contester sa dernière facture d'honoraires excessive? Son cabinet est à Paris donc dépend-elle du barreau de Paris? J'ai contesté sa facture par email est-ce que cela suffit ou dois-je lui envoyer un LRAR. Ayant perdu totalement confiance en elle, puis-je engager un nouvel avocat sans attendre car mon procès est prévu pour début décembre 2023? Merci de votre aide

Par Isadore

Bonjour,

je lui avais expressément demandé de faire une proposition et non d'entrer en négociation

C'est un peu la même chose, non? Je vois mal comment on peut arriver à un arrangement amiable sans envisager de négociation.

Le caractère "excessif" des honoraires dépend de la convention signée avec elle, qui définira aussi ce que vous lui devrez en cas de changement d'avocat.

Oui, c'est le bâtonnier du barreau de Paris qui sera compétent en cas de litige.

Quand avez-vous envisagé de négocier avec votre employeur?

Sur quels faits précis vous appuyez-vous pour dire qu'elle a "traîné"?

Par Flaggysaxxo6

Non, faire une proposition n'est pas nécessairement synonyme d'entrer en négociation. J'ai proposé un montant au-dessous duquel je ne voulais pas descendre car sinon j'envisageais d'aller vers le procès.

Elle a mal réagi en disant que ce n'est pas comme ça qu'il fallait procéder. Elle m'a expliqué qu'il fallait qu'elle rentre en détail dans le dossier et négocie point par point ce qui était jouable avec mon ex employeur. Ce genre de négociations auraient pris des semaines et pour moi, cela risquait davantage de me desservir qu'autre chose. De plus, je ne voulais pas de procès avant le procès. Bref, j'ai exigé d'elle - comme un mois plus tôt - qu'elle propose une somme forfaitaire. On a perdu un mois dans ces atermoiements.

Prise au vif par ma volonté de ne pas suivre ses instructions, elle m'a envoyé sa facture d'honoraires pour les heures qu'elle avait effectuées 6 mois plus tôt et que je réclamais depuis des mois. Elle a grossièrement gonflé ses honoraires sur

une large partie du scope pour plusieurs milliers d'euros. Je lui ai dit que ce n'était pas honnête. Entre nous, cet argent je le gagne à la sueur de mon front.

La, je ne sais plus quoi faire. Je suis bloquée par un procès qui arrive début décembre, un ex employeur qui réfléchit et qui n'a pas encore répondu à ma proposition - elle est pour l'instant leur seul intermédiaire. Est-ce que je peux dès à présent prendre un nouvel avocat pour faire le lien avec mon ex employeur ? Quant à l'avocat en question, pourquoi serait-il question de lui verser un dédommagement ? Je veux dire c'est elle qui a failli..

Par Flaggysaxxo6

Et pour démontrer l'abus d'honoraires, j'ai plusieurs exemples:
ex: des paragraphes entiers de copier - coller des écrits que je lui ai envoyés

etc ...